

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00175

**MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SYSOCO, FILIALE
DU GROUPE VINCI ENERGIES SOUS LA MARQUE AXIANS,
POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE RADIO
TÉLÉCOMMUNICATION SOUS SOLUTION TETRA DIGIMAX
DU RÉSEAU RADIO PRIVÉ DE
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole doit assurer l'entretien de son patrimoine dédié à l'exercice de sa compétence de Transport Urbain de Voyageurs / Réseau STAS,

CONSIDERANT le besoin de remplacer le matériel de radio télécommunication du réseau privé de Saint-Etienne Métropole, sous solution technique TETRA Digimax,

CONSIDERANT qu'autant sur le plan technique que dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics, il est nécessaire de conserver l'homogénéité des matériels d'équipements de radiocommunication,

CONSIDERANT que la société SYSOCO, filiale du groupe Vinci Energies sous la marque AXIANS, est le distributeur exclusif à la vente et à la maintenance de la solution TETRA Digimax en France agréée par la société Thales SIX-GTS France,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché à la société SYSOCO, filiale du groupe Vinci Energies sous la marque AXIANS, sans publicité ni mise en concurrence préalables,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public de fournitures et prestations relatif à l'acquisition de matériel de radio télécommunication sous solution Tetra Digimax pour le réseau radio privé de Saint-Étienne Métropole, est attribué à la société SYSOCO, filiale du groupe Vinci Energies sous la marque AXIANS, 3 allée Fourneyron, 42353 La Talaudière, Siret n°443 866 769 00252, pour un montant total du marché de 176 598,78 € HT, soit un montant total de 211 918,53 € TTC.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au Budget Annexe des Transports, opération 101 destination SAEIV.

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240220-C20240017510

Date de mise en ligne : 12 mars 2024

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 12/03/2024
Pour Le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX